



Du 13 au 19 juillet 1995

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Direction des communications sur la politique étrangère (BCF)

(available in English)

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉS :**

Visite au Canada du ministre du Commerce de l'Australie

Le 19 juillet 1995, n° 130

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé que le sénateur Bob McMullan, ministre du Commerce de l'Australie, sera en visite à Ottawa et à Toronto du 23 au 25 juillet. [...] « L'Australie et le Canada entretiennent depuis toujours d'étroites relations étant donné leurs intérêts économiques communs et leur appartenance au Commonwealth et à l'APEC (mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique), a déclaré M. MacLaren. Nous voulons maintenant intensifier ces relations en fournissant aux entreprises canadiennes et australiennes plus de possibilités d'affaires et en favorisant une libéralisation accrue du commerce. » L'on s'attend à ce que M. MacLaren et le sénateur McMullan discutent d'un accord relatif au commerce et à l'investissement. Des démarches ont déjà été entreprises en vue de la conclusion d'un tel accord qui constituerait un cadre de coopération pour l'expansion du commerce international. Il permettrait en outre d'explorer de nouveaux modes de libéralisation du commerce et de l'investissement et de faciliter les consultations concernant la politique commerciale multilatérale et régionale.

**Le Canada demande qu'un groupe spécial de l'OMC se penche
sur la réglementation de la France concernant l'étiquetage des pétoncles**

Le 19 juillet 1995, n° 129

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé qu'à la demande du gouvernement du Canada, l'OMC a constitué un groupe spécial qui examinera la réglementation de la France concernant l'étiquetage des pétoncles. « Nous nous préoccupons des modifications apportées depuis 1993 à la réglementation du gouvernement français sur l'étiquetage des pétoncles, réglementation qui a nui aux exportations canadiennes, a déclaré M. MacLaren. Les exigences en matière d'étiquetage sont arbitraires et portent préjudice aux produits canadiens qui étaient vendus en France sans problème depuis plus de 40 ans. » [...] En mai 1995, le Canada a demandé à l'OMC la tenue de consultations avec l'Union européenne, qui y représente la France, dans le but de régler ce différend. Ces consultations ont eu lieu en juin sans qu'elles ne débouchent sur un règlement. Avant la modification des normes d'étiquetage, les exportations dépassaient les 10 millions de dollars par année.

**Le Canada demande avec instance la modération quant
à la détermination des peines au Nigéria**

Le 18 juillet 1995, n° 128

La secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), M^{me} Christine Stewart, s'exprimant au nom du ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a fait part de la vive inquiétude du Canada quant à l'issue des procès secrets tenus au Nigéria. Quarante personnes, dont l'ex-président Olusegun Obasanjo et le vice-président Shehu Musa Yar'Adua, jugées pour complot présumé en vue d'un coup d'État, ont reçu leurs sentences. Les sentences, dont certaines seraient des peines capitales, sont actuellement examinées par le régime militaire. « Il est essentiel que la loi soit appliquée de façon régulière, a déclaré M^{me} Stewart, surtout lorsqu'il s'agit d'accusations aussi graves. Le Canada met sérieusement en doute la crédibilité des sentences rendues dans cette affaire, les procès s'étant déroulés en secret, sans dépositions publiques, et les accusés n'ayant eu droit ni aux défenseurs de leur choix ni au recours en appel. Nous engageons vivement les autorités nigérianes à faire preuve, dans leur examen des sentences, de la plus grande modération et de la plus grande clémence possible à l'égard de tous les accusés. » La secrétaire d'État a ainsi renforcé le message livré le mois dernier en Chambre, lorsqu'elle avait indiqué que le Nigéria [...] devait agir de façon déterminée en vue de rétablir la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne.

**M. MacLaren souhaite la bienvenue à la CIBC et à la SEE,
deux nouveaux partenaires pour le commerce**

Le 17 juillet 1995, n° 127

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé que les Prix d'excellence à l'exportation canadienne de 1995 seront parrainés conjointement par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et la Société pour l'expansion des exportations (SEE). La CIBC et la SEE se joignent ainsi au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour souligner, sous le thème « Partenaires pour le commerce », le succès des gagnants des Prix d'excellence de 1995. « Le partenariat entre les secteurs public et privé constitue l'un des meilleurs moyens de servir la population canadienne d'une manière efficace et économique. C'est pourquoi nous éprouvons une grande satisfaction à voir ces deux organismes respectés collaborer avec le Ministère afin de promouvoir les réalisations des gagnants de cette année », a déclaré M. MacLaren. Les Prix d'excellence à l'exportation canadienne sont décernés chaque année par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aux sociétés qui ont su se distinguer sur les marchés étrangers. Cette année, la cérémonie aura lieu le 2 octobre à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, dans le cadre du congrès annuel de l'Association des exportateurs canadiens.